

1. *Débitrice:* **Catari Sàrl**, rue de Morat 68,
2503 Biel/Bienne
2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 26.07.2007
jusqu'au 15.08.2007
3. *Délai pour contester l'inventaire:* 26.07.2007 jusqu'au
05.08.2007
4. *Remarques:* Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les
créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer au-
près de l'office soussigné une demande de cession à teneur
de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'admini-
stration de la faillite (art. 47 à 49 OAO), les actions en
responsabilité selon les art. 752 à 758 CO, et à poursuivre le
procès passif que cette dernière renonce à introduire.
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administra-
tion de la faillite ne donnent lieu à aucune action en conte-
station, elles seront considérées comme acceptées. Les
documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Office des faillites du Jura bernois - Seeland,
Agence du Seeland
2501 Bienne

(00246825)